

L'AEDE POUR L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

Silvano MARSEGLIA

Le thème de la citoyenneté européenne est **considérable et complexe**: la citoyenneté européenne s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas, en représentant une dimension de complémentarité et pas de substitution. Il fait surtout référence à un cadre commun de valeurs : objectifs communs et partagés, identités multiples qui ne s'excluent pas mais qui se complètent, en enrichissant le patrimoine de chaque citoyen.

Être européens, en effet, implique un statut qui inclut un ensemble de droits et de devoirs explicités sur la base d'une appartenance commune, ici se projette le défi et la complexité de l'intégration européenne. Dans le nombre des **valeurs communes**, l'éducation et la formation du citoyen européen futur entrent à juste titre.

La citoyenneté naît dans la polis grecque et dans la civitas romaine pour indiquer la condition de celui qui fait partie d'un système politique parce qu'il concourt à la formation de la volonté de ce système : droit et devoir de participation politique.

Du même, qualifier d'"européenne" la citoyenneté, notion en général rapportée à une nationalité précise, constitue une nouveauté significative. Déjà, ces premières considérations soulignent qu'il est nécessaire d'examiner la citoyenneté européenne comme quelque chose de dynamique.

Pour comprendre le sens et la portée de la citoyenneté européenne, on ne peut pas se limiter, donc, à l'analyser comme simple somme de droits (surtout) et de devoirs, mais il apparaît indispensable d'en déterminer la potentielle "centralité", sous un profil non seulement symbolique mais substantiel, dans l'évolution de l'entier processus d'intégration européenne.

On sait que la citoyenneté européenne est fondée formellement avec le Traité de Maastricht.

C'est le Traité de Maastricht qui a fait émerger comme juridiquement considérable ce qui déjà depuis longtemps constituait le commun ressenti des institutions communautaires et des États membres, c'est-à-dire que sujets du système sont surtout les citoyens qui font partie d'une nouvelle "communauté" comme sujets de droit en "position égalitaire": c'est-à-dire nous nous trouvons devant à un système d'intégration qui a comme pivot la personne en tant que "citoyen/enne" avec son bagage d' exigences.

Maastricht intervient donc sur une situation qui voit l'étranger communautaire en possession d'un statut juridique dans lequel quelques droits typiques de la citoyenneté, comme la liberté de circulation à l'intérieur du territoire de l'État, ont été déjà amplement projetés à l'échelle européenne déterminée comme la réalité d'un espace commun où se déplacer librement.

L'innovation introduite par Maastricht, en outre, n'est pas soudaine dans la mesure où elle doit être placée dans le cadre des profondes modifications produites dans le concept de citoyenneté par l'entrée dans l'ère de la globalisation.

Les grands flux migratoires et l'activité de plus en plus mondialisée des individus, sont en train de changer progressivement, pour certains même en rendant de moins en moins consistante, donc anachronique, la correspondance entre "nationalité" et "citoyenneté." Se dessine, en substance, une citoyenneté cosmopolite, sans nationalité.

Avec l'institution de la citoyenneté européenne l'appartenance à un territoire, à une communauté et à une culture définis par des frontières nationales est pour la première fois rapportée à une entité de type supranational. On en arrive à dessiner une forme de citoyenneté qui n'est pas directement l'expression de cette appartenance nationale, même si de toute façon elle découle de la possession de la nationalité d'un État membre.

Donc on dépasse l'idée traditionnelle de citoyenneté, qui liait celle-ci à la nationalité et à la territorialité, en prévoyant pour la soutenir un système

composite de droits, devoirs et loyautés politiques comme fondement décisif pour la démocratisation de l'Europe.

Les citoyens européens ne peuvent qu'avoir des nationalités différentes, n'étant pas unifiés sur une base ethnique; d'ailleurs, "le maintien des liens d'identité devient de plus en plus incertaine au fur et à mesure que le domaine géopolitique d'un État se dilate jusqu'à inclure des cultures très différentes entre elles". Dans ce contexte les éléments qui unissent deviennent alors les "valeurs fondamentales" communes et le "projet politique" commun.

Donc pour la première fois le lien "sacré" entre citoyenneté, État, nationalité est cassé et les personnes sont enfin prises en considération en qualité de citoyens et pas comme "facteur de production" ou "consommateurs."

On sait que la reconnaissance de la citoyenneté européenne suppose la possession de la citoyenneté d'un des États membres : donc il s'agit d'un droit dérivé. Ce n'est donc pas à l'Union européenne d'attribuer sa propre citoyenneté.

"La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale."

Le saut de qualité est bien visible en indiquant la perspective de l'institution d'une véritable "deuxième citoyenneté".

L'identité commune coïncidait jusqu'à aujourd'hui avec l'"homogénéité" de culture, langue, race, traditions historiques. La supranationalité ne peut que faire abstraction de l'homogénéité et elle doit donc revisiter la notion même d'identité commune quand il y n'a plus de partage d'histoire, langue, culture.

Le plus récent choix de l'Union Européenne de miser résolument sur les droits fondamentaux représente sûrement une "discontinuité" par rapport au passé. D'ailleurs, l'intégration à travers les droits apparaît comme une véritable "voie à suivre".

En particulier le Traité de Nice arrive à une affirmation évidente de l'"universalisme" : l'idée de citoyenneté se dilate et non seulement " projette le citoyen de chaque pays membre au-delà de ses frontières nationales, mais elle accueille aussi tous ceux qui n'appartiennent pas aux États de l'Union."

C'est pour ces raisons que la citoyenneté européenne aujourd'hui signifie faire partie d'un processus d'unification qui ne renie pas les différentes identités, au contraire elle les valorise en trouvant une synthèse plus élevée. D'où la nécessité d'une collaboration organisée et forte des différents sujets publics (subsidiarité verticale) et privés (subsidiarité horizontale).

Il faut, donc, concevoir une UE fondée sur un réseau de "pluralismes" pas seulement d'États nationaux mais aussi de peuples, d'individus, d'associations, d'administrations locales.

La citoyenneté européenne, sans État et sans un véritable territoire, pourrait être par contre le moteur par lequel développer complètement un projet unique et inhabituel dans l'Histoire, fondé sur des valeurs qui désormais sont "à l'intérieur" du système juridique de l'Union et qui sont devenus le fondement de sa propre légitimité; valeurs universellement sanctionnées mais aussi universellement "reconnaissables" en tant qu'expression non d'une culture dominante mais d'un "entendre commun" construit à travers les diversités.

Au catalogue des droits et devoirs dans lesquels se concrétise la citoyenneté européenne il faudrait ajouter le "**droit-devoir à la paix**" en tant que valeur fondamentale de la personne et comme caractéristique particulière de la communauté construite dans le processus d'intégration européenne.

Sous ce profil, le même élargissement de l'UE, au-delà des problèmes complexes qui l'accompagnent, exprime une valeur centrale juste à travers la concrète "exportation" du projet-modèle de la paix qui, il y a peu de décennies, pouvait paraître une utopie et qui, au contraire, est aujourd'hui une conquête indubitable et manifeste.

Avec l'Union Européenne, à partir des années cinquante, dans un crescendo considérable, on commença à dépasser l'absurdité des frontières et à partager la construction de projets communs.

C'est ainsi qu'on a commencé à avoir un sentiment d'appartenance à l'Europe, cette Europe qui est surtout une communauté de pensée qui tente de construire un futur fondé sur les droits humains et sur la démocratie.

On ne peut pas réduire la citoyenneté européenne seulement à des droits, des droits objectifs : à vivre, travailler, étudier dans un autre pays de l'Union Européenne.

La citoyenneté a une forte composante émotive: c'est l'appartenance à une communauté; c'est l'adhésion à un projet commun.

Le défi de la citoyenneté européenne est celui de tenter de développer un patrimoine commun sans frontières et au-delà de la nationalité.

Mais la citoyenneté doit être activée en développant la conscience de la solidarité, l'engagement au service de la communauté, aux valeurs communes.

Une dimension essentielle de la citoyenneté est, sans doute, celle de l'acceptation des autres.

L'Europe est une utopie de la paix mais aussi une utopie de la solidarité.

Construire la paix sur les ruines de nos divisions est une véritable utopie, une forte raison de vie et d'espoir.

L'espoir devient une citoyenneté active quand on ajoute l'engagement, quand la reconnaissance de patrimoine commun renforce la conscience de la solidarité, du respect des droits des autres, de la démocratie.

L'Europe qu'on est en train de créer n'a pas de frontières fixes ; on était six pays et aujourd'hui on est 28.

L'Europe a toujours symbolisé un pont entre cultures, le passage entre Orient et Occident et donc "l'Europe contient l'autre en soi", un élément qui revient par la force dans les événements des derniers jours quand le sud de l'Europe a continué, quand bien même tragiquement, à représenter un port de salut pour beaucoup de monde.

L'Europe est libérée des liens douaniers, elle est libérée de voyager et d'apprendre de nouvelles langues. L'Europe et son intégration ont favorisé le dialogue entre cultures différentes et ont créé un bien-être et une situation de paix dans notre continent comme jamais auparavant.

Mais l'idée même d'Europe est une idée qui ne suffit jamais, c'est une déclinaison d'intégrations culturelles et elle a été un grand acte de paix après les guerres qui ont déchiré notre continent au XX (vingtième) siècle.

Les citoyens européens seront protagonistes du monde avec les autres zones de la planète en croissance et compétitives, et donc la citoyenneté européenne aidera à affronter les défis de l'avenir avec une identité forte : l'identité européenne. Pendant que, si les états nations reviendront à s'imposer par la force respect à l'idée de citoyenneté européenne, alors les nations toutes seules deviendront subalternes d'autres et plus grands mondes.

Donc la citoyenneté européenne doit être développée. Il s'agit d'un processus en croissance continue, et c'est, comme l'affirmait le père fondateur Jean Monnet, "une bicyclette qui tombe si on arrête de pédaler." Indubitablement "il y a encore beaucoup à faire".

L'AEDE doit s'insérer dans ce processus de formation. Elle devra opérer pour l'accroissement de la dimension européenne de l'enseignement.

Dimension européenne qui doit avoir comme fondement et comme **objectif** **l'ouverture à l'autre, l'acceptation et la valorisation de la diversité** **considérée comme richesse.**

C'est dans cette optique que l'AEDE doit continuer son action en continuant à donner sa contribution pour la formation des nouvelles générations à la citoyenneté européenne.

Il faut s'appliquer, à travers l'école, pour préparer les jeunes à assumer un rôle actif dans une société démocratique ; cela suppose une information mais

aussi une prise de conscience, de la part de chacun, de ses responsabilités personnelles pour un bon progrès et l'efficacité du système.

Aujourd'hui, en Europe les positions anti- communautaires ont gagné l'adhésion dans beaucoup de plus grandes et de plus importantes nations européennes, et aujourd'hui plus que jamais on assiste à une désaffection de la part des citoyens vis-à-vis des institutions européennes.

Voilà donc la nécessité d'instruire une classe dirigeante future aux valeurs de la communauté européenne et nationale pour engendrer ainsi une administration publique qui s'adresse effectivement à l'Europe. La génération définie par les médias la "génération Erasmus", doit être cette génération. Ce sont les étudiants qui, grandis avec l'Union Européenne, ont pleinement joui des libertés que l'intégration a porté, ils sont nés citoyens européens et trop souvent ils ne se le rappellent pas.

Mais c'est vraiment aujourd'hui le moment de rappeler que la machine européenne fonctionne seulement si elle avance, nous sommes à un "carrefour". Afin que ne prévalent pas les forces anti européiste, il est nécessaire, peut-être d'importance vitale, d'alimenter l'envie de citoyenneté européenne en rappelant que celle-ci signifie liberté, au-delà des thèmes économiques qui, malheureusement, ont eu la plus grande faute dans la désaffection.

"L'Europe est possible" ce n'est pas le rêve de quelqu'un mais une "réalité" faite d'échanges et d'opportunités qui toutes les années s'amplifient. Nous devons nous efforcer de faire **connaître le meilleur de l'Europe** . Pas celui des banques et de la bureaucratie mais celui des citoyens, d'aujourd'hui et de demain !»